

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Est déférée au conseil du district de Vairão la contestation au sujet d'une terre entre la femme Haamoe a Tumauhututau, demeurant à Tautira, le sieur Aru a Manua, demeurant à Tiarei, et le sieur Tauarii a Mairi, demeurant à Afaabiti.

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur et le Chef du service judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 28 septembre 1882.

Signé : F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire,

Signé : G. BÉDIER.

*Le sous-commissaire de la marine
f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : G. PRIoux.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 6 septembre 1882 —

N^o 541. — Le sieur Tahitorai a Tahitoe, député du district de Teahupoo, est nommé chef représentant du même district, en remplacement du sieur Matamao a Teihoarii, décédé.

— En date du 12 septembre 1882 —

N^o 542. — MM. Van der Veene, Pierre a Maha et Ariie sont nommés membres du comité central agricole et industriel de Papeete, en remplacement de MM. Liais, Mati et Pater, démissionnaires.

— En date du 14 septembre 1882 —

N^o 543. — M. le lieutenant de vaisseau Robin (Charles-Placide-Victor-Hyacinthe), officier en second du *Guichen*, débarquera de ce bâtiment pour prendre le commandement de l'*Orohena*.

— En date du 16 septembre 1882 —

N^o 544. — M. Tati Salmon est nommé provisoirement chef représentant du district de Papara, en remplacement de Taharia a Roo, dont la démission est acceptée.